



Syndicat Mixte Sambre Mobilités

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n°38/2026 Objet : Approbation de la modification statutaire du 12 février 2026 du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France.	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHATENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUX Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Approbation de la modification statutaire du 12 février 2026 du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Exposé :

M. le Président informe l'assemblée de la réception d'une délibération prise le 12 février 2026 transmise par M. le Président du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France. Il indique que cette délibération est accompagnée d'une copie des statuts modifiés et adoptés par le comité syndical.

Cette correspondance précise que notre assemblée dispose alors de 3 mois pour se prononcer sur la modification statutaire proposée. Il porte à la connaissance des conseillers syndicaux présents que cette modification a pour objet l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Il précise que le syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France à la nécessité d'étendre son périmètre territorial, afin d'améliorer l'efficacité de ses services rendus. Que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, souhaite afin d'exercer leur compétence s'appuyer sur les outils mutualisés du syndicat mixte et intégrer la communauté billettique Pass Pass.

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-5 et L. 5211-17 à L. 5211-20,
- Vu les délibérations du syndicat mixte Sambre Mobilités du 25 juin 2018, 15 octobre 2018, 21 mars 2019, 18 octobre 2022, 29 mars 2023, 4 octobre 2023, 5 mars 2025 et 8 octobre 2025 adoptant les dernières modifications statutaires du syndicat mixte des mobilités des Hauts-de-France notamment et respectivement celles en date du 26 mars 2018, 2 juillet 2018, 20 décembre 2018, 28 mars 2022, 30 janvier 2023, du 19 juin 2023, 19 décembre 2024 et du 1^{er} juillet 2025,
- Vu la réception en date du 10 mars 2026 de la lettre de sollicitation du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France tendant à obtenir l'approbation des statuts révisés,
- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat en date du 17 juin 2026,
- et sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- l'intérêt que revêt l'approbation des statuts révisés du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France afin de permettre à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis d'adhérer au syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France tels que révisés par délibération du 12 février 2026 permettant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont une copie est jointe en annexe de la présente ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant l'application et la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité ainsi qu'à M. le Président du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Benoît COURTIN

